



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 septembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 21 septembre 2018

Publié le 28 septembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. François HELIE	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	

### *Membres absents :*

M. Benoît BORDAT	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Didier MARTIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Catherine VANDRIESSE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Édouard CAVIN	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Guillaume RUET	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
Mme Louise MARIN	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Damien THIEULEUX	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Adrien GUENE	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Décision modificative n°3**

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2018 pour le budget principal comme suit :

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°3
66 - Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	-148 000
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>-148 000</b>
023 - Virement à la section d'investissement			148 000
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>148 000</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>0</b>

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°3
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	3 898 000
23 - Immobilisations en cours	23151	Réseaux de voirie	-80 000
45 - Opérations sous mandat	4581	Dépenses sous mandat	80 000
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>3 898 000</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>3 898 000</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	3 750 000
<b>Total recettes réelles</b>			<b>3 750 000</b>
021 - Virement de la section d'exploitation			148 000
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>148 000</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>3 898 000</b>

Les modifications budgétaires proposées portent sur les trois points suivants :

**1- Création de la future place Nelson-Mandela à Longvic - ouverture de crédits au chapitre 45 (opérations sous mandat) :**

La commune de Longvic ayant délégué sa maîtrise d'ouvrage à Dijon Métropole pour la création de la future place Nelson-Mandela, dans le cadre des travaux de réaménagement du centre-ville longvicien (*cf. délibération du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole du 30 mars 2018*), sont redéployés **80 K€** pour le début des travaux afférents à cette opération en dépenses d'investissement au chapitre 45, *compte 4581-dépenses sous mandat*, ce chapitre budgétaire retraçant les investissements réalisés pour le compte de tiers (étant précisé que le remboursement par la Ville de Longvic des dépenses engagées par Dijon Métropole, interviendra à la fin des travaux, prévue en 2019). En contrepartie, les crédits ouverts en dépenses d'investissement au chapitre 23, *nature 2315*, sont réduits de - 80 K€.

**2- Réaménagement de la dette - refinancement d'un emprunt à de meilleures conditions :**

Sont prévus **3,75 M€** en dépenses et en recettes d'investissement (chapitre 16, *compte 1641-emprunts*), afin de procéder au remboursement anticipé d'un emprunt souscrit auprès d'un établissement bancaire du groupe Crédit Agricole, puis à son refinancement à de meilleures conditions auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté (emprunt codifié n° 201402 parmi les états de dette de la maquette budgétaire annexée à la présente décision modificative). En effet, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté propose un taux de 0,82 % (contre 1,9 %, taux du prêt initial conclu auprès du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne), lequel générera une économie nette estimée à 150 000 € sur la durée résiduelle de l'emprunt, tenant compte de l'indemnité de remboursement anticipé à verser lors de la conclusion de l'opération avec le Crédit Agricole.

### **3- Remboursement de l'annuité de la dette - redéploiement de crédits du chapitre 66 (charges financières) au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) :**

Le chapitre 16, *compte 1641-emprunts*, est également abondé en dépenses d'investissement de + **148 K€**, compte tenu des échéances afférentes au remboursement du capital de la dette restant à échoir d'ici la fin d'exercice 2018. En compensation, les crédits se rapportant aux charges financières (chapitre 66, *compte 66111*) sont réduits de - 148 K€, compte tenu du fait que les taux d'intérêt se maintiennent à un niveau particulièrement bas.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la décision modificative n°3 du budget principal 2018, à l'appui de la maquette budgétaire jointe en annexe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 65  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 3  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 15 PROCURATION(S)*